



# Mode opératoire

Guide de rédaction d'un  
mode opératoire pour  
l'entreprise extérieure

| Démarche méthodologique pour  
l'élaboration des plans de prévention

**Etape 1**

**Etape 2**

**Etape 3**

**Etape 4**

# 1. POURQUOI UN MODE OPÉRATOIRE ?

**Décret du 20/02/1992 : Obligations de l'Entreprise Utilisatrice (EU) Art R4511-1 à R4514-10**

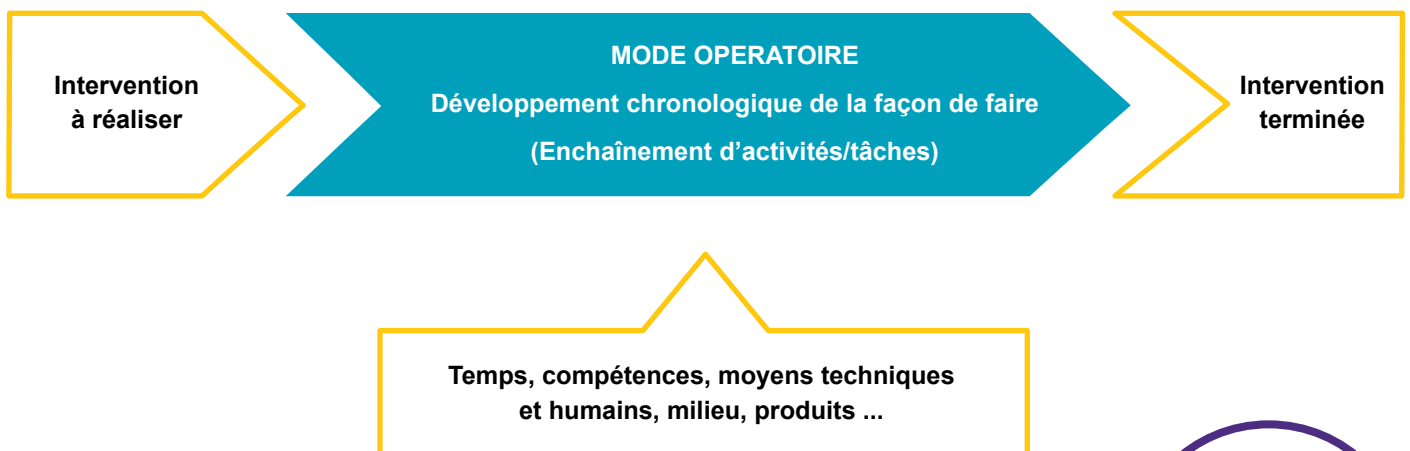
- Art R4511-5: le chef de l'entreprise utilisatrice assure la coordination générale des mesures de prévention qu'il prend et de celles que prennent l'ensemble des chefs des entreprises extérieures intervenantes dans son établissement.
- Art R4511-7: la coordination générale des mesures de prévention a pour objet de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.
- Art R4512-5: les employeurs se communiquent toutes informations nécessaires à la prévention des risques, notamment la description des travaux à accomplir, des matériels utilisés et des modes opératoires dès lors qu'ils ont une incidence sur la santé et la sécurité.

Pour pouvoir identifier et prévenir les risques liés aux interférences le chef de l'entreprise utilisatrice, doit connaître le descriptif détaillé de l'activité des entreprises extérieures intervenant dans son établissement. Pour cela, chaque entreprise extérieure doit rédiger et transmettre en amont le mode opératoire de son intervention.



# 2. DÉFINITION DU MODE OPÉRATOIRE : compréhension du « comment »

*Le mode opératoire est un descriptif chronologique et détaillé de l'intervention à effectuer. Il doit tenir compte des conditions réelles d'intervention (ex : milieu dans lequel s'effectue l'activité) des intervenants et préciser les matériels, les matériaux et les moyens utilisés.*



### 3. CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Exemple : Mode opératoire proposé par l'entreprise extérieure (EE) pour les travaux de « remplacement du ventilateur du réseau d'aspiration sur la toiture de l'atelier ».

ACTIVITÉS / TÂCHES	MOYENS
Arrivée sur le chantier	Camionnette
Démontage ancien ventilateur	Outillage électroportatif Outillage manuel Si besoin pour accès en hauteur : harnais, nacelle, échafaudage, échelle...
Montage nouveau ventilateur	Outillage électroportatif Outillage manuel Si besoin pour accès en hauteur : harnais, nacelle, échafaudage, échelle...
Rangement matériel	
Fin de travaux	

**NON**

Décrit ce qu'il faut faire mais pas le comment

Quel moyen pour quelle activité ?

**Mode opératoire générique, ne permettant pas de comprendre précisément comment l'EE va procéder.**

Le mode opératoire ne doit pas uniquement préciser les travaux à effectuer (ex : démontage ancien ventilateur), mais doit détailler comment les travaux seront effectués.

### 4. LES BONNES PRATIQUES

- L'EE devra recueillir des informations auprès de l'EU permettant de rédiger un mode opératoire au plus près des conditions réelles d'intervention :

#### VISITES TERRAIN

- Conditions particulières d'intervention : ambiances physiques, chimiques,...
- Conditions d'accès à la zone d'intervention (circulation, hauteur d'intervention...)
- Dimensions, poids...des équipements
- Etc...

Echanges réguliers  
entre EU et EE



Le plus tôt possible  
avant l'opération  
(Idéalement dès la phase  
de consultation)

#### RECHERCHES DOCUMENTAIRES

- Règles générales de sécurité applicables dans l'EU
- Fiches de données de sécurité
- Plans de la zone d'intervention
- Plans des équipements
- Documents techniques des machines
- Notes de calculs
- Toute information permettant la définition des moyens : poids, longueurs, largeurs...des pièces à manipuler,...
- Etc...

- L'EE devra détailler chronologiquement les différentes activités/tâches à réaliser par les intervenants.

Le niveau de détail attendu, doit permettre à une personne extérieure à l'intervention de se représenter facilement la « façon de faire » (voir point 5 de ce guide : niveau de détail attendu).

Pour faciliter sa compréhension, le mode opératoire pourra être accompagné d'informations complémentaires (temps d'interventions, photographies, schémas, ...).

## 5. MODE OPÉRATOIRE : niveau de détail attendu

OUI

ACTIVITÉS / TÂCHES	MOYENS ENVISAGÉS
Approvisionnement du ventilateur neuf de 150 kg	Camion plateau
Passage des élingues dans les anneaux de levage du ventilateur	Elingues textiles 1Tx2
Déchargement du ventilateur sur la zone de stockage (garder les élingues en place sur le ventilateur)	Camion plateau Grue mobile
Accès à la toiture	Echelle double (12m)* <small>* moyen choisi dans un but pédagogique (cf guide étape4)</small>
Accès au ventilateur à déposer	Suivant plan de repérage fourni par le client
<b>DEPOSE DU VENTILATEUR EXISTANT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déconnexion du câble d'alimentation électrique</li> <li>Passage des élingues dans les anneaux de levage et dans le crochet de la grue</li> <li>Déboulonnage de la bride reliant le ventilateur à la tuyauterie d'air</li> <li>Déboulonnage des 4 écrous de fixation du ventilateur sur la toiture</li> <li>Levage du ventilateur et dépose sur plateau du camion</li> <li>Décrochage des élingues du crochet de la grue (laisser les élingues en place sur les anneaux de levage du ventilateur pour manutention en atelier)</li> </ul>	Tournevis  Elingues textiles 1Tx2  Clés plates manuelles  Visseuse/dévisseuse électrique portative sans fil  Grue mobile Camion plateau  Manuel
<b>MISE EN PLACE DU VENTILATEUR NEUF</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Passage des élingues dans le crochet de la grue</li> <li>Levage du ventilateur</li> <li>Dépose dans son emplacement en toiture</li> <li>Boulonnage des 4 écrous de fixation du ventilateur</li> <li>Connexion de la bride de tuyauterie d'air</li> <li>Branchement du câble d'alimentation électrique</li> <li>Dépose des élingues</li> </ul>	Manuel  Grue mobile  Centrage manuel  Visseuse/dévisseuse électrique portative sans fil  Clés plates manuelles  Tournevis  Manuel
Nettoyage de la zone d'intervention en toiture	Manuel
Nettoyage et libération de la zone de travail au sol	Manuel

Nota : Cet exemple de mode opératoire est un outil pédagogique uniquement réalisé pour permettre la compréhension de la démarche. Il n'a en aucun cas vocation à servir de référence pour l'intervention prise en exemple.

## 6. ET ENSUITE ...

Une fois son mode opératoire rédigé, l'entreprise extérieure (EE) devra procéder au recensement des risques induits par les activités/tâches. Pour cela se référer au guide Etape 2 : Analyse des risques (guide d'analyse des risques pour l'entreprise extérieure).

# GLOSSAIRE



## ANALYSE DES RISQUES (Guide étape 2)

L'analyse des risques doit être effectuée à partir des modes opératoires réels afin de rechercher les dangers auxquels pourraient être soumis les intervenants pour définir les mesures de prévention retenues.

## COORDINATION

La coordination a pour objet de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.

Ce rôle est dévolu à l'entreprise utilisatrice et ne peut être délégué qu'à un agent de l'entreprise doté de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires. L'entreprise utilisatrice vérifie la bonne application des mesures définies dans le Plan de Prévention et fait procéder aux ajustements nécessaires en fonction de l'évolution des risques.

## ENTREPRISE EXTÉRIEURE (E.E.)

Entreprise qui effectue une intervention, des travaux ou des prestations de service dans l'enceinte d'une entreprise utilisatrice. Toutes les entreprises dans l'enceinte de l'E.U. sont considérées comme des E.E. y compris les entreprises de gardiennage, nettoyage, transport...

## ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U.)

Entreprise utilisant les services d'entreprises extérieures lors d'une ou plusieurs interventions réalisées sur son site.

## INTERVENTION

Prestation de services ou de travaux réalisée par une entreprise extérieure dans le cadre d'une opération

## MESURE DE PRÉVENTION (Guide étape 3)

Moyen mis en œuvre pour éliminer un phénomène dangereux ou réduire un risque

## MODE OPÉRATOIRE (Guide étape 1)

Description détaillée de la tâche/activité à effectuer réellement par les intervenants et comprenant le matériel, les matériaux, les moyens et les conditions d'exécution.

Il peut être d'abord prévisionnel, puis amendé suite à l'inspection commune préalable et susceptible d'évoluer pendant les travaux.

## OPÉRATION

Une ou plusieurs interventions réalisées par une ou plusieurs entreprises afin de concourir à un même objectif

## RISQUES LIÉS AUX INTERFÉRENCES (Guide étape 4)

Risques supplémentaires liés à la co-activité et s'ajoutant aux risques propres à l'activité de chaque entreprise et s'expliquant par la présence d'installations, de matériels et d'activités de différentes entreprises sur un même lieu de travail.